



SALAIRES à GEMS: QUE DEMANDONS-NOUS ?

Les prochaines rencontres Direction / Organisations syndicales sur la politique salariale débutent en décembre 2005.

Les Organisations syndicales considèrent que le salaire est un dû pour le travail fourni conformément au contrat de travail et que le respect de ce contrat de travail passe au minimum par le maintien du pouvoir d'achat.

Chaque salarié doit bénéficier d'une augmentation générale garantissant au moins le rattrapage du taux d'inflation annuel.

Les augmentations pour les cadres (près de 80 % des salariés) sont attribuées avec des intervalles variables, trop souvent supérieurs à 12 mois, et le montant des augmentations n'est jamais communiqué à l'avance aux salariés; ce système engendre l'injustice et n'est pas acceptable. Les Délégués syndicaux n'ont pas cessé de le dénoncer, mais en vain.

C'est pourquoi, nous, soussignés, demandons, pour tous :

- **une augmentation générale garantissant au moins le maintien du pouvoir d'achat,**
- **l'attribution des augmentations tous les 12 mois,**
- **la communication à l'avance du montant des augmentations.**

NOM	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

Buc le 22 novembre 2005